

**Syndicat Mixte du Schéma
de Cohérence Territoriale
de l'agglomération
bisontine**

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération
bisontine**

Séance du 31 janvier 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00 au Conseil Départemental (salle Joubert) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h45

Etaient présents au Grand Besançon Métropole:

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Fabrice BIGOT, Gérard CREUX, Thierry MALESIEUX, Michel MENETRIER - **Grand Besançon Métropole** : Florent BAILLY, Catherine BARTHELET, Lucie BERNARD, Nicolas BODIN, Nathalie BOUVET, Philippe CHANEY (représenté par Philippe SIMONIN), Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Lorine GAGLIOLO, Claude GRESSET-BOURGEOIS, Olivier GRIMAITRE (représenté par Gilles SPICHER), Yves GUYEN, , Jean-Marc JOUFFROY, Valérie MAILLARD, Jean-Paul MICHAUD, Laurence MULOT, Anne OLSZAK, Daniel PARIS, Anthony POULIN, Jean SIMONDON, Nathan SOURISSEAU, Fabrice TAILLARD, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT, Martial DARDELIN, Christophe DOBRO - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Patrick AYACHE, Frédérique BAEHR, Kévin BERTAGNOLI, Alain BLESSEMAILLE, Catherine BOTTERON, Jean-Michel CAYUELA, Karine DENIS-LAMIT, Pascal DERIOT, Ludovic FAGAUT, Sadia GHARET, Jean-Pierre JANNIN, Eloy JARAMAGO, Michel JASSEY, Jacques KRIEGER, Aurélien LAROPPE, Damien LEGAIN, Martine LEOTARD, Patrick OUDOT, Philippe PERNOT, Françoise PRESSE, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Claude VARET.

Mandants : Françoise PRESSE

Mandataires : Nathan SOURISSEAU

Secrétaire de séance : Yves GUYEN

Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

	Date	Avis
Comité syndical	31/01/2023	Favorable

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Comité Syndical a confié délégation au Président pour accomplir certains actes de gestion courante. Cette délégation comprend notamment :

1 - **En matière de marchés et contrats publics** : la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

a/ **Marché Dénomination et identité visuelle**

La nécessité de refondre le Logo du SCoT a souvent été évoquée dans les instances. Datant des années 90, le message exprimé par le logo s'est perdu au cours du temps et aujourd'hui, il ne reflète plus les préoccupations majeures portées par la structure. La refonte de l'identité visuelle (logo et charte graphique) ainsi que la recherche d'une nouvelle dénomination commerciale délivrant un message d'ouverture, de cohérence et d'identité territoriale étaient nécessaires pour donner un nouveau souffle au SCoT.

Ces travaux ont été confiés après consultation à l'agence bisontine PTL. Les différentes propositions ont été examinées par la Commission Transversale avec la participation des vice-Présidents.

Le cahier des charges sollicitait une refonte de la dénomination du SCoT de l'Agglomération bisontine en incluant les notions suivantes :

- Être facilement identifiable comme institution
- Clarifier les missions du SCoT pour le grand public
- Intégration de la notion de territoire couvert par le SCoT
- Volonté de simplicité et de lisibilité
- Communiquer à plus vaste échelle en étant repéré plus facilement.

La nouvelle identité devait également faire preuve de simplicité et de lisibilité, d'ambition de résilience positive, de notions d'ouverture et d'adaptation.

Au terme de sa prestation, le prestataire livrera les supports physiques suivants : enveloppes, carte de visites, gabarits pour rapport d'instances, ainsi que l'ensemble des fichiers numériques pour de nouvelles présentations power-points, signatures mails et modifications graphiques du site internet.

Le coût total du marché s'élève à **4 680 € TTC**. La dépense a été intégralement prise en charge au titre du budget 2022.

b/ **Marché Maquette numérique**

Les travaux réalisés dans le cadre de la révision du SCoT ont démontré à plusieurs reprises la nécessité de disposer de représentations visuelles tridimensionnelles afin d'appréhender les différentes composantes de l'aménagement du territoire, en particulier lorsque les circonstances nécessitent d'opérer des changements dans les modes de faire : nouvelles formes urbaines : de quoi parle-t-on ? quelles incidences en matière d'insertion urbaine, paysagère, suivant la configuration du territoire ?

Comment concerter les acteurs, les décideurs, la population, sur un projet aussi vaste et complexe que le développement territorial de 113 communes à l'horizon des 20 prochaines années ?

Pour dépasser l'approche cartographique qui reste en deux dimensions, l'idée d'une maquette numérique du territoire permettant de « projeter » la vision portée par le SCoT s'est très vite fait jour.

Après consultation et plusieurs échanges, la proposition de l'entreprise BIONATICS consistant en **la création d'une plateforme numérique collaborative** s'appuyant sur une infrastructure Web 3D conçue comme un outil d'aide à la concertation autour du projet du SCoT a été retenue. Au-delà de l'outil cartographique numérique 3D du territoire, elle constituera un espace de **discussion interactif** où les collectivités membres et les communes pourront consulter l'outil et l'enrichir. La plateforme pourra intégrer les éléments produits par l'AUDAB et tout autre prestataire contribuant au champ de réflexion du SCoT. Enfin, elle permettra un **partage dynamique de documents** dans une base de données personnalisée, notamment pour approcher les questions liées au ZAN. Cet outil sera géré directement par un technicien du SMSCoT bénéficiant d'un **accompagnement technique** et méthodologique.

Le coût total de l'outil s'élève à **46 800 € TTC**. L'outil est financé au titre des dépenses d'investissement (report de 2022) étant donné qu'il participe directement à la construction du document SCoT.

2 - **En matière d'affaires juridiques, contentieuses** : de formuler l'avis du Syndicat Mixte en tant que Personne Publique Associée, sur proposition du Bureau pour les plans locaux d'urbanisme.

- **PLUi de la Communauté de communes du Pays Riolois** – Le SMSCoT a rendu un avis favorable assorti de réserves relative à l'ambition démographique qui apparaît très supérieure à la tendance actuelle et aux projections démographiques réalisées par l'INSEE, d'où un développement extensif qui va à l'encontre d'un confortement des cœurs urbains et résidentiels, pouvant avoir de lourdes conséquences néfastes au développement du Pays Riolois comme de GBM. Le courrier est joint en annexe.

A l'unanimité, le Comité syndical a pris connaissance :

- **du marché passé pour doter le SMSCoT d'un outil de réflexion et de concertation,**
- **de l'avis rendu sur les PLUi de la Communauté de communes du Pays Riolois dans le cadre de la consultation du SMSCoT.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président

